

Ouagadougou, le 26 MARS 2025

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

-----  
**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours **professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Techniciens Supérieurs des Sciences de l'Information et de la Communication, session 2025.**

Ce sont :

**TECHNICIENS SUPÉRIEURS DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

**ADMISSIBLES**

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	DRABO NOUFOU	357478	B10419862	13/02/86
2°	ZOU BIENTAKONE FATOUMATA	347904	B19863650	06/11/96
3°	YANOGO PENGD-WENDE JUDITH	390008	B9653491	06/05/87
4°	ZONGO WENDLASSIDA STEVE ULRICH	357413	B18267092	21/03/93
5°	BOUE NAZIN	96261	B12578061	31/12/80
6°	OUEDRAOGO NINA	260397	B12907380	20/01/87
7°	OUEDRAOGO BOUREIMA	357287	B18198239	31/12/85
8°	TIEMTORE SAIDOU	203269	B13892615	14/03/79
9°	TRAORE ALHASSANE	371940	B14711994	19/06/93

Arrêté la présente liste à 9 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général



**Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA**

*Chevalier de l'Ordre du Mérite  
de l'Administration et du Travail*